

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 054-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.170

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)
Graf-Rudolf (Belp, Les Verts)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: 484/2017 du 17 mai 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Le canton de Berne collabore-t-il avec les hautes écoles d'autres cantons?

Les aménagements de la Haute école spécialisée bernoise et des lycées techniques à Bienne, Berne et Berthoud tels que prévus actuellement devraient coûter environ un milliard de francs. 364 millions de francs seront consacrés au campus de Weyermannshaus à Berne¹ et 258 millions de francs au Campus Biel/Bienne². A ces frais s'ajoutent les frais de construction et de transformation du TecLab et du Lycée technique de Berthoud : dans l'analyse des sites de Berne et de Berthoud à l'intention du Grand Conseil faite en 2015, les investissements avaient été évalués à environ 800 millions de francs³.

On peut se demander si l'on ne planifie pas en surcapacité. La Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, qui attire également de nombreux étudiants bernois, cherche également à agrandir tous ses sites, et les hautes écoles spécialisées de Neuchâtel et Fribourg se développent elles aussi. Avant que d'autres crédits d'étude et de construction ne soient présentés au

1

http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen/suche.archiv.meldungNeu.html/portal/de/meldungen/mm/2017/03/20170309_1707_regierungsrat_genehmigtbaurechtsvertragfuercampusbern.html

2

https://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.meldungNeu.mm.html/portal/de/meldungen/mm/2017/03/20170316_0816_ausfuehrungskreditfuercampusbielbienne

3

<https://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/12613e2b3bbc470181b14aaf186d9cd5-332/2/PDF/2015.RRGR.831-Beilage-F-124957.pdf>

Grand Conseil, il convient de s'assurer que les capacités planifiées sont vraiment toutes nécessaires. Les hautes écoles ne sont pas des entreprises privées en concurrence et visant le meilleur « chiffre d'affaires » possible, mais plutôt des prestataires de services publics qui devraient accorder leur offre entre eux afin de concilier qualité élevée et prix avantageux. On peut sinon s'imaginer que les hautes écoles courtiseront un jour les étudiants et les étudiantes avec des offres à prix réduit ou des offres « bien-être » pour qu'ils les rejoignent.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pour combien d'étudiants et d'étudiantes l'extension de la Haute école spécialisée bernoise est-elle prévue ?
2. Ce chiffre est-il coordonné avec les plans d'extension des hautes écoles spécialisées des autres cantons environnants et avec le futur nombre d'étudiants estimé ?
3. A quels niveaux la coordination entre les hautes écoles spécialisées se fait-elle ?
4. Le gouvernement est-il aussi d'avis que les hautes écoles spécialisées ne devraient pas être en concurrence mais devraient plutôt collaborer et planifier leur développement ensemble ? La direction de la Haute école bernoise partage-t-elle cet avis ?

Motivation de l'urgence : les travaux de planification des projets de construction et de transformation sont bien avancés. Alors que des mesures d'économie se profilent dans le canton de Berne, il est urgent d'harmoniser l'offre avec les autres cantons.

Réponse du Conseil-exécutif

Au vu des différents projets de construction en lien avec la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et le lycée technique de Berne (Technische Fachschule Bern [TF Bern]), l'auteure de l'interpellation demande si l'on ne planifie pas en surcapacité et s'il existe une collaboration avec les hautes écoles des autres cantons qui, elles aussi, ont annoncé des plans d'extension.

Il est vrai que, ces prochaines années, le Grand Conseil devra statuer sur des crédits élevés concernant des projets de construction à Berne, à Bienne et à Berthoud en faveur de la BFH et de la TF Bern. Toutefois, ces investissements auront des répercussions financières positives sur le long terme, étant donné qu'une concentration des sites permettra d'exploiter des synergies au niveau des locaux et de réduire les charges locatives.

Réponse aux questions posées :

Question 1 :

La planification des infrastructures de la BFH se fonde sur les scénarios de l'Office fédéral de la statistique (OFS)⁴ relatifs à l'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes. Ces scénarios sont

⁴ www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/scenarios-systeme-formation/hautes-ecoles-etudiants.html

mis à jour tous les ans depuis 2002 pour l'ensemble du domaine de la formation en Suisse. A l'heure actuelle, ce sont les scénarios 2016-2025 pour le système de formation qui constituent les bases déterminantes en matière de planification.

L'OFS établit trois scénarios concernant l'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les hautes écoles spécialisées : un scénario de référence et les scénarios alternatifs « haut » et « bas ». La BFH reprend ces scénarios pour sa planification interne ; elle utilise l'un ou l'autre d'entre eux selon la filière d'études considérée. Ainsi, elle se fonde sur le scénario de référence pour les filières soumises à une limitation des effectifs (numerus clausus) et pour quelques autres et sur le scénario « haut » pour le reste des filières.

En 2015, les effectifs d'étudiants et d'étudiantes à la BFH correspondaient à 5164 équivalents plein temps (hors formation continue). Sur la base des scénarios de l'OFS, on table sur 5722 équivalents plein temps en 2024, ce qui représente une augmentation d'environ 11 pour cent.

Question 2 :

Les scénarios de l'OFS relatifs à l'évolution des effectifs d'étudiants et d'étudiantes constituent une base de planification commune pour toutes les hautes écoles spécialisées de Suisse. L'OFS prévoit une augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes en haute école de 9 pour cent au total entre 2015 et 2025, une hausse de 13 pour cent étant attendue pour les hautes écoles spécialisées. La BFH table sur une croissance légèrement inférieure sur cette même période. Les hautes écoles spécialisées suisses devraient se développer plus fortement que les universités, étant donné que le taux de passage de la maturité professionnelle à une haute école spécialisée a augmenté ces dernières années et devrait encore s'accroître pendant un certain temps, alors que le taux de maturité gymnasiale reste stable.

Outre les scénarios de l'OFS, les responsables ont pris en compte, dans la planification de la concentration des sites de la BFH, la croissance du nombre d'étudiants et d'étudiantes qui a déjà eu lieu entre 2012 et 2015 ainsi que le développement attendu à l'horizon 2025 et au-delà. Il est en effet important que le campus Biel/Bienne et le campus de Berne Weyermannshaus, dont l'ouverture est prévue respectivement pour 2022 et 2026, conservent, en tant que sites principaux de l'école, une certaine réserve de place pour pouvoir absorber une hausse modérée mais continue des effectifs de l'école durant une à deux décennies, et ce sans que des extensions des locaux soient nécessaires à brève échéance.

Jusqu'à présent, les scénarios de l'OFS se sont révélés être des bases de planification judicieuses pour l'ensemble des hautes écoles suisses. Au vu des données disponibles, on peut partir du principe que les planifications effectuées dans tout le pays sont réalistes et qu'aucuns locaux superflus ne sont construits s'agissant des hautes écoles spécialisées.

Question 3 :

L'article 63a de la Constitution fédérale prévoit que la Confédération et les cantons veillent ensemble à la coordination et à la garantie de l'assurance de la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. Les bases à cet égard sont inscrites dans la loi fédérale correspondante, à savoir la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)⁵, qui est entrée en vi-

⁵ www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2014/4103.pdf

gueur le 1^{er} janvier 2015. En vue de l'accomplissement de cette tâche exigeante, un ensemble de règles, des organes et des instruments ont été mis sur pied avec la LEHE. La Conférence suisse des hautes écoles est l'organe politique supérieur des hautes écoles, lequel réunit la Confédération et les cantons sous le même toit.

Par ailleurs, la coordination et le développement commun de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue et des prestations de services ont été confiés à la Conférence des recteurs (chambre des hautes écoles spécialisées de swissuniversities), qui est composée des recteurs et des rectrices des sept hautes écoles spécialisées publiques de Suisse ainsi que de la haute école spécialisée privée Kalaidos. Cette conférence entretient également une collaboration avec des organisations du domaine de la formation et de la recherche en Suisse et à l'étranger⁶.

Question 4 :

La coordination des hautes écoles et en particulier des hautes écoles spécialisées est clairement réglée dans la LEHE et acceptée de tous. L'association de la concurrence et d'une collaboration coordonnée constitue une caractéristique particulière de l'article 63a de la Constitution fédérale ainsi que de l'espace suisse des hautes écoles défini dans la LEHE. Une certaine situation de concurrence découle du principe de la libre circulation, selon lequel toute personne résidant en Suisse et disposant du titre de formation requis est libre de choisir, indépendamment de son lieu de domicile, la haute école dans laquelle elle souhaite étudier. Le Conseil-exécutif estime que cette liberté accordée aux étudiants et étudiantes contribue largement à inciter les hautes écoles spécialisées à proposer des formations attrayantes, de qualité et offrant de bonnes perspectives professionnelles. L'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées garantit que les cantons d'origine des étudiants et étudiantes participent aux frais de formation à la haute école spécialisée choisie. Une certaine concurrence est également souhaitée par les milieux politiques s'agissant des programmes de recherche menés en coopération avec des partenaires chargés de l'application et des candidatures pour les subventions à l'innovation versées par les pouvoirs publics car cela permet de répartir les moyens limités de la manière la plus efficace possible.

En marge de la concurrence pour le recrutement d'étudiants et d'étudiantes, de partenaires de recherche et de clients pour leurs prestations, les hautes écoles spécialisées se coordonnent dans les domaines où la collaboration et la concertation sont plus efficaces pour le système suisse. Ainsi, la quasi-totalité des filières de master sont proposées dans le cadre d'une collaboration entre deux hautes écoles spécialisées au moins et les établissements coopèrent également en ce qui concerne l'acquisition, la gestion et le financement d'infrastructures communes importantes, telles que les réseaux de données, les systèmes bibliothécaires et les systèmes de documentation. Il n'est pas prévu que les hautes écoles spécialisées pilotent et planifient toutes leurs offres et prestations de manière centralisée au niveau national. Le Conseil-exécutif estime d'ailleurs que ce n'est ni nécessaire ni souhaitable.

Destinataire

- Grand Conseil

⁶ www.swissuniversities.ch/fr/organisation/chambres/chambre-des-hautes-ecoles-specialisees/